

serait défini, pour chaque domaine et tâche fonctionnelle, un certain nombre de secteurs plus précis qui seraient assortis de plans de travail et de buts correspondants afin de réaliser les grands objectifs. Le Secrétariat ferait rapport sur les objectifs atteints ou non plutôt que sur les projets particuliers. L'adoption de cette forme de documentation permettrait à la fois une meilleure planification et une meilleure évaluation des programmes et projets.

Comme l'avait demandé le Conseil d'administration, le directeur général a transmis aux gouvernements, à titre documentaire, le rapport du groupe de travail officieux sur la documentation, de même que ses observations sur le document et sa portée. La délégation du Canada prie instamment les gouvernements d'étudier à la fois le document et les observations du directeur exécutif afin que le Conseil d'administration puisse approfondir cette question au cours de la sixième session.

Le Canada est particulièrement heureux de la décision du Conseil d'administration de former un petit groupe de travail sur le droit de l'environnement. Dans le contexte du PNUE, ce groupe sera particulièrement bien placé pour élaborer des propositions de droit international dans le domaine de l'environnement.

Par ailleurs, nous nous réjouissons de la décision de réunir à nouveau le groupe intergouvernemental d'experts sur les ressources naturelles partagées par deux États ou plus, ce qui permet ainsi au PNUE de continuer de participer à l'élaboration de principes de droit de l'environnement liés à cette question précise.

Je désire enfin profiter de l'occasion pour faire quelques observations sur le Fonds pour l'environnement. Lors de la cinquième session, le Conseil d'administration a appuyé l'intention exprimée par M. Tolba de solliciter des contributions volontaires pour le prochain cycle quinquennal (1978-1983) auprès d'un éventail le plus large possible. Le financement approprié du PNUE incombe à tous les pays et nous invitons tous ceux qui peuvent le faire à contribuer au Fonds pour l'environnement. Depuis la création de ce dernier il y a déjà 5 ans, le Canada a versé 5 millions de dollars au PNUE. Je suis heureux d'annoncer que, sous réserve de l'approbation du Parlement, le gouvernement du Canada lui a versé un million de dollars en 1978. À l'avenir, nos contributions seront fondées sur notre évaluation du rendement du PNUE. Bien que le Canada ait déjà fait connaître ses inquiétudes sur l'aptitude du PNUE à atteindre les niveaux de dépenses établis à moyen terme, son engagement envers le PNUE demeure. Ses préoccupations sont universelles. Nous avons reconnu la nécessité d'une coopération internationale dans le domaine de l'environnement et nous croyons au caractère fondamental du PNUE et à sa faculté d'engendrer cette coopération.

La question du suivi institutionnel d'Habitat a été soulevée au cours de ce débat. Nous avons noté la proposition d'un de nos distingués collègues qui semble nous proposer de nouveau pour étude une idée à laquelle la plupart des membres de cette Assemblée ont déjà indiqué leur impossibilité d'y souscrire. Nous respectons la sincérité de la proposition et de la